

**L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

**Etaient présents :**

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

**Ont donné pouvoir :**

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération  
n°22\_09\_B7\_14

### Conventions pour l'accompagnement des communes en vue de la restauration et la valorisation d'édifices bâtis

*Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,  
Vu la délibération du Bureau en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021*

Le Parc a accompagné plusieurs communes sélectionnées dans le cadre d'un appel à communes volontaires lancé en 2020, sur des projets de restauration ou de valorisation de leurs édifices bâtis. Lors du Comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021, le cadre d'intervention du Parc a été présenté aux élus, l'accompagnement pouvant relever du conseil gratuit ou aller plus loin sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre.

Une contribution financière est demandée aux communes selon le niveau d'intervention du Parc, pour rétribuer une intervention en quasi-régie pour les communes adhérentes du Parc et permettre ainsi de soutenir la mission d'accompagnement proposée par le Parc sur la restauration et la valorisation du patrimoine. Ce cadre d'intervention a été validé par l'ensemble des élus sur la base de propositions tarifaires.

Un bilan a été réalisé par les techniciens en charge de cet accompagnement en tenant compte des deux années d'expérience écoulées. Le document de communication a également été révisé et un réajustement de la grille tarifaire est proposé pour être plus conforme au besoin des communes. Il est prévu d'informer les communes d'un nouvel appel à communes volontaires à partir du mois d'octobre, en y joignant ce document.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de valider les nouveaux forfaits tarifaires (présentés dans la grille ci-dessus) qui seront proposés aux communes adhérentes au Parc dans le cadre du prochain appel à communes volontaires.

Mode d'intervention	Contenu de l'intervention	Durée	Coût
Conseils Définition du projet	Conseils techniques, démarches à suivre, pistes financières ; remise d'une note d'opportunité		Non payant
<b>RESTAURATION</b>			
AMO	Montage du projet de restauration : dossier de financement, travaux d'entretien sans nécessité de maîtrise d'œuvre...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	500 € 1 000 € 1 500 €
MOE interne Chantier participatif	Conduite du chantier participatif (démarches administratives d'autorisation de travaux DP ou PC, dossier de consultation, préparation et coordination du chantier...)	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	500 € 1 000 € 1 500 €

<b>MOE interne</b> Chantier artisan	Conduite du chantier artisan (démarches administratives d'autorisation de travaux DP ou PC, dossier de consultation, préparation et coordination du chantier...)	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	1 000 € 2 000 € 3 000 €
<b>En MOE interne seulement</b>	Assurance conception et suivi des travaux pour les chantiers en maîtrise d'œuvre interne (chantiers participatif et artisan)	Forfait	0,6% du coût des travaux
<b>MOE externe</b>	Suivi de l'opération en phase chantier artisan : suivi administratif, participation et organisation de réunions de chantiers, aide à la consultation et suivi de la maîtrise d'œuvre...		500 €
<b>VALORISATION</b>			
<b>AMO</b> Projet de valorisation	Suivi administratif, participation et organisation de réunions de travail, réalisation en interne ou prestation extérieure selon l'ampleur du projet...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	500 € 1 000 € 2 000 €
<b>AMO</b> Projet de restauration	Rédaction et conception d'un panneau, organisation de conférence, spectacle...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours	500 € 1 000 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Valident les nouveaux forfaits tarifaires d'intervention du Parc pour l'accompagnement des communes en vue de la restauration et la valorisation d'édifices bâties, applicables à compter de l'exercice 2023
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le*

*et publication le*

Pour extrait conforme

